



visuel : MC. Bouffon

ERMENONVILLE



2, place Léon Radziwill
60950 ERMENONVILLE



Téléphone : 03 44 54 00 15
secretariat@ermenonville60.fr
Maire@ermenonville60.fr
www.ermenonville.fr

Février 2026

Le journal des Ermenonvillois

Vos rendez-vous :

Vendredi 6 février

- Ciné rural

Samedi 7 février

- Visite de l'église

Dimanche 8 février

- Marché campagnard
- Bibliothèque Apéro littéraire

Dimanche 15 février

- Les rencontres

Vendredi 6 mars :

- Bibliothèque contes et légendes

Nuisances sonores

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- en semaine de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h30,
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h,
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Pour pouvoir voter aux prochaines élections, il est nécessaire de vous inscrire sur les listes électorales de notre commune. L'inscription sur les listes électorales peut être réalisée auprès de la mairie jusqu'au 6 février ou en ligne jusqu'au 4 février :



<https://www.elections.interieur.gouv.fr/mes-demarches/je-minscris-sur-listes-electorales>

Edito

Chères Ermenonvilloises, chers Ermenonvillois,

Je souhaite tout d'abord remercier chaleureusement toutes les personnes qui ont répondu présentes à l'occasion de la traditionnelle galette des rois. Ce moment convivial a été, une fois encore, très apprécié et a permis de beaux échanges entre habitants. Un grand merci également à notre boulangerie locale pour ses excellentes galettes, unanimement saluées pour leur qualité et leur saveur.

Par ailleurs, je tiens à vous informer que les travaux au niveau de l'aire de jeux du Four à Chaux ont pris un léger retard en raison de conditions météorologiques défavorables. Soyez assurés que ces travaux restent une priorité et reprendront dès que la météo le permettra, afin d'offrir aux familles et aux enfants un espace sécurisé et agréable.

Enfin, notre engagement pour l'embellissement du village se poursuit. Au cours du mois de février, de nouveaux rosiers continueront d'être plantés, contribuant à améliorer notre cadre de vie et à rendre notre commune toujours plus accueillante.

Je vous remercie pour votre compréhension, votre participation et votre attachement à la vie de notre village. C'est ensemble que nous faisons vivre notre commune.

Je vous souhaite à toutes et à tous un excellent mois de février.

Jean-Michel Cazères
Maire d'Ermenonville



Tous les citoyens français âgés de 16 ans doivent obligatoirement effectuer leur recensement citoyen, en ligne ou en mairie. Il doit être fait dans les 3 mois qui suivent le 16^e anniversaire. Vous pouvez faire ce recensement à la mairie ou en ligne. Il faudra dans les 2 cas fournir les documents suivants :

- carte nationale d'identité ou passeport valide ;
- livret de famille à jour ;
- justificatif de domicile (dans le cas d'une inscription en mairie uniquement).

ne jetez pas sur la voie publique - pensez au recyclage

Retour en images du mois de janvier

Galette des rois

La journée de la galette des rois s'est déroulée dans une ambiance conviviale et chaleureuse, réunissant les habitants autour d'un moment de partage. À cette occasion, le maire a présenté ses vœux pour la nouvelle année. Il a également tenu à mettre en avant les Copinces, soulignant leur engagement et leur rôle important dans la vie locale. La rencontre s'est conclue autour de la traditionnelle galette, symbole de convivialité et de proximité.. ■

Les copinces
du VALOIS



En 2025, les copinces du Valois ont ramassé 47720 Litres de déchets sauvages sur le bord de nos routes.



Intempéries



Nous avons eu, en ce début d'année un épisode neigeux qui n'a pas duré. Nos employés municipaux ont été à pied d'oeuvre dès l'aurore pour déneiger les principaux axes de notre village. ■

Ensuite une tempête sévère a eu pour conséquence la chute d'un arbre sur le chemin du Moulin, là encore nos employés municipaux sont intervenus alors que le jour n'était pas levé. Merci pour leur réactivité et leur efficacité. ■



Chemin du Moulin

Un nouveau banc a été installé chemin du Moulin en remplacement de l'ancien. ■



Pour l'éclairage public, le remplacement de plus d'une vingtaine de candélabres est programmé sur la rue (34 000 €). La commande a été effectuée, mais les délais de fabrication sont longs. Ces futurs équipements à détecteur de mouvement permettront de réduire l'impact sur la faune locale. ■

Après-midi ados



L'après-midi Ado a été très apprécié par les jeunes.

Ce moment leur a permis de se retrouver, d'échanger et de partager un temps convivial ensemble.

Les activités proposées ont favorisé la bonne humeur, la participation et le lien entre chacun.

Cet après-midi a renforcé la cohésion du groupe et a offert aux jeunes un espace de détente et de rencontre qu'ils ont beaucoup apprécié.. ■

France Services à Nanteuil Le Haudouin

**SERVICES
PUBLICS+**



Les conseillers France services vous accompagnent dans les principales démarches administratives quotidiennes des 12 partenaires nationaux : Allocations familiales, ANTS, Assurance retraite, Assurance Maladie, Chèque énergie, Finances publiques, France Travail, France Rénov', La Poste, MSA, point-justice et URSSAF.

Ils répondent à vos questions et vous orientent si besoin vers des partenaires locaux. Ils débloquent des situations complexes en s'appuyant sur un correspondant au sein des réseaux partenaires France services. Ils mettent à votre disposition des outils informatiques et vous accompagnent à l'utilisation de ces outils : création d'une adresse électronique, impression ou scan de pièces nécessaires à la constitution de dossiers administratifs...

Horaires

Le Lundi : de 10h00 à 12h00

Le Mardi : de 09h00 à 12h00 de 14h00 à 17h00

Le Mercredi : de 10h00 à 12h00 de 14h00 à 17h00

Le Jeudi : de 09h00 à 12h00 de 16h00 à 17h30

Le Vendredi : de 09h30 à 12h00 de 15h00 à 18h00

Lieu

7b rue Ernest Legrand 60440 Nanteuil-le-Haudouin
France

Contacts

Site web : <https://www.france-services.gouv.fr>

Adresse électronique

mobile-du-valois@franceservices.gouv.fr

Téléphone

03 44 88 37 90



VOS RENDEZ-VOUS du mois de février

Ciné rural le 6 février



Vendredi 6 février à 20h30
plein tarif 5 euros et 4 euros pour les moins de 16 ans.

Avec l'association La Fête à l'École...

« Dans le vieux château de Grottegroin, un savant fou fabrique, rafistole et invente sans cesse des monstres farfelus. P'tit Cousu, sa toute première création oubliée avec le temps, sert de guide aux nouveaux monstres.

Jusqu'au jour où un cirque débarque en ville... À la recherche d'une nouvelle attraction, son propriétaire Fulbert Montremonstre tente par tous les moyens d'accéder à cette fabrique de monstres. P'tit Cousu pourrait bien être la star de son futur spectacle...

Visite de l'église

Rendez vous, samedi 7 février

Comme tous les premiers samedis du mois, l'église Saint-Martin vous ouvre ses portes de 14h à 18h pour une visite guidée. Proposée par Jean-Charles Morin, cette visite est gratuite et il n'est pas nécessaire de faire une réservation.



Marché campagnard

Rendez-vous dimanche 8 février
parking J-J Rousseau à partir de 9 heures

Bibliothèque : apéro littéraire

Rendez vous, dimanche 8 février à 18h.
Nous vous invitons à venir parler de vos dernières lectures issues ou non de la bibliothèque autour d'un verre et de douceurs apéritives.

Bibliothèque : les rencontres

Rendez vous, dimanche 15 février de 16h à 18h
Quel que soit votre âge, seul ou en famille, venez partager un moment convivial autour d'un goûter.

Après-midi pour les aînés

Le dimanche 1er mars, 14h-17h à la Cantine
Jeux de société, (belote, tarot, ...) quiz cinéma, chansons françaises et salon de thé. ■

Bibliothèque : soirée pizza !

Rendez-vous le vendredi 6 mars de 19h à 21h

Soirée Contes et Légendes pour les 9/13 ans.
Places limitées ; réservation obligatoire en Mairie jusqu'au 4 mars ou par mail à : bm.ermenonville@gmail.com

ADSE : la taille des végétaux

Samedi 28 février à 14h 30, Salle du Conseil

L'A.D.S.E vous propose une formation à la taille des végétaux.

Tailler n'est pas si compliqué que cela !

En fait, il suffit de se poser trois questions :

Quoi ? Quand ? Comment ?

Quelques règles simples vous permettront d'y voir plus clair !

(Inscription préalable limitée à 15 personnes : sms au 06 77 73 19 03)



Accueil loisirs de printemps

Inscription à « La Piste aux Étoiles » est ouverte jusqu'au 28 mars sur le portail des familles. ■

Rappel : brûlage des déchets


PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le brûlage des déchets verts à l'air libre : une pratique interdite par la réglementation.

Le brûlage des déchets verts (tontes de pelouses, branchages issus de la taille des arbres et arbustes, feuilles etc.) est interdit par le code de l'environnement, ainsi que la vente, le prêt et l'utilisation d'incinérateurs de végétaux.

50 kg de végétaux brûlés à l'air libre émettent autant de particules fines PM_{2,5} qu'une voiture récente (norme Euro 5 ou plus) essence ou diesel parcourant entre 34 000 et 37 000 km (source : CITEPA), soit plus de 4 fois la distance Paris-Pékin à vol d'oiseau

En cas de non-respect, une amende pouvant aller jusqu'à 750 € peut être délivrée (article R. 541-78 14° du code de l'environnement et 131-13 du code pénal).